BUSSAC info



N° 70
4èmeTRIMESTRE 1998

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 70

QUATRIEME TRIMESTRE 1998

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B. Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 11 novembre 1998

6 Conseil municipal du 7 décembre

8 Conseil municipal du 28 décembre

Informations locales

10 Etat civil - Service national

11 C.C.A.S.

12 Repas des aînés

14 Association Mélodie - Chasse

15 Nouvelles de l'école

18 Photos-travaux

20 Bref et vrac

21 Bibliothèque - Nouvelles de la paroisse.

Foyer rural

23 Meilleurs voeux pour 1999 - Jumelage Bussac-Oron

24 Gymnastique volontaire.

25 Arbre de Noël

En couverture : Hiver sur le chemin qui descend des bois de la Tournerie au moulin de la Planche

MARQUISAUD-PEINTURE
Harrys et David

Peinture, revêtements de sols, papiers peints, étanchéité, lavage de façades, isolation par l'extérieur

11 chemin de la Grand Porte
17100 Bussac/Charente
Tèl. 05 46 92 06 65
R.M. 617 72 17
704 97 17

Jacques MENUET

Plâtrerie, carrelage, plaques de plâtre, Escalier sur voûte sarrasine Cheminée

1 chemin des Motillons
17100 Bussac/Charente
Tèl. 05 46 93 46 75

Récupération des piles usagées en mairie

Recensement général de la population : mars 1999

Le prochain recensement de la population aura lieu à partir du 8 mars 1999.
Il s'agit d'une opération de service public, utile pour l'ensemble de la collectivité.
C'est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population de la France, dans sa diversité et son évolution.
Pour réaliser ce recensement, deux personnes de la Commune (les agents recenseurs), se présenteront à votre domicile pour recueillir les informations nécessaires à la rédaction des bulletins individuels et des feuilles de logement.
Le recrutement de ces personnes est en cours. Nous vous demandons de bien vouloir leur réserver un bon accueil et les aider dans leur tâche. Ils seront munis d'un justificatif permettant de les identifier.

ALLO « ENFANCE MALTRAITEE » :
05 46 34 56 56

NUMERO VERT (gratuit) : 119

Plaquette plus détaillée en mairie.

Editorial

Evénement historique, l'Euro est devenu depuis le 1er janvier la monnaie de 11 pays européens regroupant près de 300 millions d'habitants. D'ici 3 ans il aura pris forme de pièces et de billets. Les médias en rendent suffisamment compte pour que j'abrège mon propos.

Plus près de nous, dans les trois mois qui viennent, nous allons être sollicités pour le 33ème recensement de la population. Des agents recenseurs seront chargés de distribuer, faire établir puis collecter les questionnaires dont les données confidentielles, permettront non seulement de déterminer la population mais aussi de fournir des renseignements relatifs à l'emploi, à la vie sociale, aux niveaux d'équipements...
Chacun de nous s'efforcera d'apporter son concours à cette opération importante.

Afin de fournir à nos enfants un outil de formation adapté aux exigences nouvelles, le projet de restructuration du groupe scolaire élaboré en concertation avec les enseignants et parents d'élèves, va être mis en œuvre dans les mois qui viennent.
La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet d'architecture Chatelier qui avait réalisé (à la satisfaction générale) les pavillons HLM des Grands Champs, les services techniques de la Communauté de Communes assurant la conduite d'opération.

Dans le même temps l'extension du lotissement communal des Grands Champs sera poursuivie.
1999 sera donc une année importante pour le développement de la qualité d'accueil de notre Commune.
Je souhaite qu'elle soit aussi pour chacun de vous une heureuse année.

Guy Chapuis

Conseil municipal du 11 novembre 1998

ORDRE DU JOUR :

1- Aide aux pays d'Amérique Latine
2- Remboursement de sinistre
3- Budget : décisions modificatives
4- Apurement comptable de l'exercice 1992
5- Litige au cimetière
6- Demande de permis de construire : délégation de signature
7- Restructuration du groupe scolaire
8- Prix de rétrocession du gaz pour les logements sis au groupe scolaire et versement d'acomptes sur les charges
9- Questions diverses

1- Aide aux pays d'Amérique Latine.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil municipal, suite au passage du cyclone dans les pays d'Amérique Latine, de venir en aide aux populations en détresse. Le Conseil municipal approuve l'envoi, par le canal de la Fondation de France, d'une somme de 1 000 Fr.

2- Remboursement de sinistre.

Le Maire rappelle les problèmes d'infiltration et de fuites d'eau survenus au logement mitoyen avec la mairie. La compagnie d'assurance a fait procéder à une expertise et propose une somme de 6 402 Fr. pour indemniser ce sinistre. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

3- Budget, décisions modificatives.

* Le Conseil décide l'inscription des crédits suivant :

c/165 (dépenses) = - 1 750 Fr.
c/001 (recettes) = - 1 750 Fr.

* Le Conseil décide l'inscription des crédits suivants :

Investissement
c/16875 = 8 723 Fr.
c/021 = - 8 723 Fr.

Fonctionnement
c/023 = - 8 723 Fr.
c/ 011/012 = 8 723 Fr.

* Le Conseil décide l'inscription des crédits suivants :

Dépenses c/2315 (non affecté) = 30 255 Fr.
Recettes c/27635 (reliquat emprunts exercice antérieur CDC) = 30 255 Fr.

* Le Conseil municipal décide l'inscription des crédits suivants :

Dépenses c/2315 = 38 000 Fr.
Recettes c/27635 = 38 000 Fr.

* Ouverture de crédits. Décision modificative :
Le Conseil municipal décide l'ouverture de crédits et leur inscription comme suit :

Dépenses c/64168 = 55 000 Fr.
Recettes c:6419 = 55 000 Fr.
Recettes c/022 = - 19 000 Fr.
Dépenses c/64168 = 19 000 Fr.

4- Apurement comptable exercice 1992.

Le Maire informe le Conseil municipal que tous les biens renouvelables acquis depuis plus de 5 ans peuvent être sortis de l'actif au cours de l'exercice 1998, sur la base des fiches d'immobilisation tenues par le comptable. Le Conseil municipal accepte cet apurement pour l'exercice 1992.

5- Litige au cimetière.

Le Maire explique au Conseil qu'une malencontreuse erreur a eu lieu au cimetière. Une concession vendue il y a plusieurs mois a été utilisée pour une inhumation à la fin de l'été. Dans un premier temps, le titulaire de la concession a accepté la proposition d'attribution d'une autre concession mais est ensuite revenu sur sa décision. Il convenait donc de procéder au rétablissement de la situation en procédant (après accord de la famille), à l'exhumation du corps enseveli à cet endroit. Le Conseil accepte de procéder au règlement des frais afférents à cette opération.

Le Maire propose de revoir le règlement intérieur.

6- Demande de permis de construire, délégation de signature.

Le Maire informe du dépôt en son nom d'une demande de permis de construire sur un terrain lui appartenant.

En application de l'article L421-2.5 du Code de l'urbanisme, le Maire étant directement intéressé par l'autorisation à délivrer, ne peut exercer lui même cette compétence, un membre du Conseil municipal doit être expressément désigné pour la délivrance du permis de construire N°017 073 98 P 0026.
Le Conseil municipal désigne Madame Brigitte GAILLARD pour délivrer le permis de construire désigné ci-dessus.

7- Restructuration et extension du groupe scolaire.

Le Maire déclare qu'il a maintenant connaissance des montants communiqués ou estimés des subventions attendues pour cette opération :

- **DGE :** 373 400 Fr. (arrêté préfectoral du 15/05/98)

- **Conseil Général :** 872 280 Fr. (montant estimé à partir du courrier reçu du Président du Conseil général, en date du 19/10/98)

- **Ministère de l'Intérieur ; subvention exceptionnelle :** 300 000 Fr. (communiqué par courrier de Monsieur Philippe MARCHAND en date du 26/10/98). Le Conseil municipal souhaite que cette opération, qui en raison de son importance pourra se dérouler en deux phases, soit engagée dans les meilleurs délais. En conséquence il autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires ainsi qu'à signer toute pièce relative à cette opération.

8- Prix de rétrocession du gaz pour les logements sis au groupe scolaire et versement d'acomptes sur les charges.

Le Maire rappelle que l'approvisionnement en gaz des logements sis Impasse des Ecoles est effectué à partir de la citerne collective et qu'un compteur individuel de consommation a été installé à l'entrée des dits logements. Il convient donc de fixer le prix de rétrocession du gaz consommé par les locataires. Le Maire précise que la consommation enregistrée au compteur étant exprimée en m3 alors que le prix de cession du gaz est fixé à la tonne, il convient, pour obtenir le nombre de kilos consommés, de multiplier le nombre de m3 par 2. Telle est la méthode de conversion de m3 en kilo de propane (gazeux). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- fixe le prix de la tonne de gaz suivant le barème des prix de vente du propane Butagaz applicable depuis le 15/02/93 et toujours en vigueur pour la zone C dans la tranche de livraison de 700 à 1300 kilos ;

- décide que ce prix de rétrocession pourra être soumis à révision sans préavis à la date d'un nouveau tarif par le fournisseur.

Le Conseil municipal accepte aussi que les locataires puissent procéder au versement d'avances mensuelles sur charges avec régularisation en fin d'année.

9- Questions diverses.

* **Tri sélectif** : il est évoqué le problème des cartons et des cubitainers qui ne peuvent pas être insérés dans les conteneurs. Mis à part cet inconvénient et à quelques exceptions près, la participation à cette opération est satisfaisante. Toutefois, l'incidence sur le ramassage du mercredi matin n'est pas très perceptible.

* Monsieur GUICHETEAU demande s'il est possible de pouvoir **collecter les piles usagées** en mairie. Une boîte sera installée dans ce but au secrétariat.

* Madame DURAND fait savoir qu'une réunion à propos de la mise en place d'un **moyen de transport vers Saintes** aura lieu le 18 novembre à 18h30. Elle confirme la réunion du 27 novembre sous l'égide d'Info Relais 17. Elle demande également de rechercher des jeunes pour l'encadrement de **l'aide aux devoirs** les mardis et jeudis soirs.

* **La remise des colis de fin d'année au personnel** aura lieu le 17 décembre à 18h30.

* **Les bûches de Noël offertes** aux personnes de plus de 70 ans seront distribuées le 19 décembre.

* Monsieur MARCHAIS demande où en est la **procédure judiciaire liée à la diffamation par le directeur de Perspective** : le Maire fait savoir que la Cour d'Appel de Poitiers a confirmé la condamnation prononcée par le Tribunal Correctionnel de Saintes.

* Madame VERNET fait savoir que **Médecins du Monde**, association constituée de bénévoles du milieu social et médical, assure une permanence sur Saintes, pour les personnes en difficultés. Les personnes qui seraient intéressées et qui rencontreraient des problèmes de transport peuvent s'adresser en mairie.

Conseil municipal du 7 décembre 1998

ORDRE DU JOUR :
1- Bâtiments
2- Voirie
3- Budget
4- Questions diverses

1- Bâtiments.

a) Restaurant scolaire, remplacement de la gazinière :

Le Maire expose au Conseil municipal que la gazinière du groupe scolaire est maintenant très ancienne et que le four ne peut plus satisfaire les besoins. Il présente donc les 3 propositions qui lui ont été faites par des concessionnaires Saintais.
- la 1ère avec deux options aux prix de 35 000 Fr. et 32 000 Fr.
- la seconde de 22 431 Fr.
- la 3ème de 24 467 Fr. ramenée à 23 300 Fr.

Après étude des devis, le Conseil municipal retient la 3ème proposition en raison de la qualité du matériel proposé.

b) Restructuration du groupe scolaire :

Monsieur le Maire rappelle que l'avis d'appel publique à la concurrence a été lancé au 20 novembre 1998. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 14 décembre. Une commission présidée par le Maire, sera chargé de les examiner. Souhaitent y participer : Mmes Pommier et Vernet, Ms Schaeffer, Rault, Daniaud et Guicheteau.

Les travaux pourraient démarrer en juillet 1999, d'abord l'extension suivie de la restructuration.

2- Voirie.

Assainissement pluvial "Chemin des Chaumes" :Le Maire rappelle l'objet de ces travaux prévus il y a plusieurs mois : faire un busage et traverser la route pour l'assainissement des eaux pluviales. Il présente le devis établi par l'entreprise Gaudy-Bonneau d'un montant de 77 752,75 Fr. (montant inférieur à l'estimation)

Le Conseil municipal accepte ce devis et autorise le Maire à passer commande à l'entreprise pour une exécution rapide des travaux.

3- Budget.

a) Décisions modificatives :

Le Conseil municipal décide l'inscription de crédits au c/21 de la manière suivante :

c/2111-131 = + 5 000 Fr.
c/2315-132 = - 5 000 Fr.

Le Conseil municipal décide l'inscription de crédits de la manière suivante :

c/7911 = 16 000 Fr.
c/023 = 16 000 Fr.
c/021 = 16 000 Fr.
c/2188-130 = 16 000 Fr.

Le Conseil municipal décide l'inscription de crédits de la manière suivante :

c/022 = - 38 000 Fr.
c/023 = 38 000 Fr.
c/021 = 38 000 Fr.
c/2188-130 = 38 000 Fr.

Le Conseil municipal décide l'inscription des crédits suivants :

* Investissement :
c/16875 (recettes) = 8 723 Fr.
c/021 (recettes) = - 8 723 Fr.

* Fonctionnement :
c/61523 = 5 723 Fr.
c/63512 = 2 000 Fr.
c/6713 = 1 000 Fr.

Cette délibération annule et remplace celle du 11 novembre 1998.

Le Conseil municipal décide l'ouverture de crédits et leur inscription comme suit :

Dépenses c/64168 = 55 000 Fr.
Recettes c/6419 = 55 000 Fr.
Dépenses c/022 = - 19 000 Fr.
Dépenses c/64168 = 19 000 Fr.

Cette délibération annule et remplace celle du 11 novembre 1998.

Le Conseil municipal décide l'ouverture de crédits et leur inscription comme suit :

Dépenses c/238 = 30 000 Fr.
Dépenses c/2315-132 = - 30 000 Fr.
Dépenses c/2315 = 30 000 Fr.
Recettes c/238 = 30 000 Fr.

b) Révision des tarifs de restauration :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de porter le prix du repas enfant au restaurant scolaire de 11 Fr. à 11,40 Fr. à compter du 1er janvier 1999.

c) Révision des tarifs de garderie :

Comme les années précédentes, un service de garderie périscolaire est mis à la disposition des familles. Le tarif horaire en est fixé à 6,80 Fr. de l'heure, à compter du 1er janvier 1999.

d) Remboursement de sinistre :

Le Maire rappelle le vol du matériel de sonorisation entreposé dans la salle municipale. La compagnie d'assurance a fait procéder à une expertise et propose une somme de 10 377 Fr. pour indemniser ce sinistre.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

4- Questions diverses.

a) Aide aux devoirs :

Mise en place depuis la 2ème quinzaine de novembre. Quatre élèves de collège en bénéficient actuellement.

b) Transport :

Suite à l'enquête, les personnes intéressées ont été contactées. Un véhicule équipé de 7 places assurera le déplacement sur Saintes le samedi après-midi (départ 14h30, retour 18h00) pour un coût de 15 Fr. (l'aller-retour).

c) Cimetière :

Il convient de réfléchir à la création d'un Jardin du Souvenir et à la réalisation d'un parking à proximité du cimetière.

d) Monsieur RAULT propose le bornage du terrain acquis il y a quelques années, de Monsieur BOURAUD Abel de Saintes et qui a permis de creuser un fossé entre le CD114 et la voie ferrée pour l'écoulement des eaux. Il faudra sans doute reprendre contact avec Monsieur BOURAUD pour acquérir un peu plus de terrain et réaliser un busage.

e) Acquisition d'un véhicule communal :

Le Maire rappelle la nécessité d'acquisition d'un véhicule utilitaire mieux adapté aux besoins du service. Les recherches se poursuivent en ce sens.

Conseil municipal du 28 décembre 1998

ORDRE DU JOUR :

Extension et réhabilitation du groupe scolaire :

- ***a) Choix du concepteur***
- ***b) Choix du géomètre pour le levé topographique***
- ***c) Choix du Cabinet pour l'étude du sol***
- ***d) Choix d'un contrôleur technique***

Extension et réhabilitation du groupe scolaire.

a) Choix du concepteur :

Monsieur le Maire expose qu'il a été décidé l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire de Bussac sur Charente.

Par délibération en date du 28 novembre 1997, la conduite d'opération de ce projet a été confiée à la Communauté de Communes du Pays Santon.

Cependant, pour mener à bien cette opération, il convient de désigner un maître d'oeuvre en application de la procédure prévue par les articles 308, 313 bis 2ème alinéa et 314 bis 3ème alinéa du Code des marchés publics.

En date du 20 novembre 1998, Monsieur le Maire a lancé l'avis d'appel à la concurrence afin de procéder à la sélection de la maîtrise d'oeuvre.

Le 14 décembre 1998, huit candidatures ont été reçues à la Mairie.

En date du 17 décembre 1998, une Commission s'est réunie pour examiner les candidatures. Les candidats qui se sont présentés sont :

- CHATELIER (MOREAU, CICS, A INGENIERIE),
- KARINE MILLET (AVEC, ECHOLOGOS, CICS, A INGENIERIE),
- MARC RAYMOND (CICS, A INGENIERIE),
- ILEANA POPEA (MAURICE OLIVIER, BATI-CONSEIL, J.F. LESAGE),
- STEPHANE BERANGER (ETCO),
- AUDINET (MARET, CICS, CITEC, BARILLOT),

- CHRISTOPHE PILLET (AEB, CICS, A INGENIERIE),
- GRAVIERE ET FOULON (JOEL CAILLAUD, CICS, A INGENIERIE).

Le choix s'est porté sur l'équipe de maîtrise d'oeuvre CHATELIER, associé aux bureaux d'études CICS et A INGENIERIE et à l'économiste MOREAU.

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'extension et de réhabilitation est estimée à 2 525 000,00 F HT.

Le taux de rémunération des honoraires de l'équipe de maîtrise d'oeuvre JACQUES CHATELIER est de 12% pour une mission de base type.

Aussi le forfait provisoire de rémunération, après négociation s'établit à 303 000,00 F HT, soit 365 418,00 F TTC.

Le marché de maîtrise d'oeuvre comportera une tranche ferme relative à l'extension, y compris la voirie et réseaux divers, et une tranche conditionnelle concernant la réhabilitation des locaux existants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire de

Bussac sur Charente à signer le marché à intervenir avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre JACQUES CHATELIER, CICS A INGENIERIE ET MOREAU, pour un forfait provisoire de rémunération fixé à 303 000,00 F HT, soit 365 418,00 F TTC.

Le Maire expose ensuite qu'il convient de désigner :

b) Un géomètre, pour la réalisation d'un levé topographique représentant la planimétrie, l'altimétrie avec courbes de niveau, à l'échelle 1/500 (lecture sur plans et disquettes). Ce levé devant préciser l'implantation des bâtiments existants.

Après examen des propositions des cabinets :
- BARRAUD
- BEDDOCK
- OUDET

Le Conseil municipal retient la proposition du Cabinet BARRAUD pour un montant de 6 000,00 F.

c) Un Cabinet d'Ingénieurs, pour la réalisation d'une étude de sol comprenant :

* un examen géologique du site,
* des sondages avec description des terrains rencontrés et essais quantitatifs sur la solidité du terrain.

Ces résultats devant être repris dans un rapport de synthèse et d'interprétation permettant de déterminer avec précision le type de fondation à adopter.

Après examen des propositions des cabinets :
- CICS Sols et Fondations 33 187 Le Haillan
- SOLTECA 86 430 La Villedieu Du Clain
- CEBTP 79 026 Niort
- EG SOL OUEST 86 000 Poitiers

Le Conseil municipal retient la proposition du Cabinet CEBTP pour un montant hors taxe de 11 457 F.

d) Un contrôleur technique, qui se verra confier les missions suivantes :

* S : sécurité des personnes
* L : solidité des ouvrages
* E : solidité des ouvrages existants

Après examen des propositions des cabinets :
- SOCOTEC 17 025 La Rochelle
- VERITAS 17 000 La Rochelle
- APAVE 17 300 Rochefort

(le Cabinet AFITEST Poitiers n'ayant pas répondu à la consultation).

Le Conseil municipal retient la proposition du Cabinet VERITAS pour un montant hors taxe de 25 850,00 F sur la tranche ferme et de 10 350,00 F sur la tranche conditionnelle.

Etat civil



Naissances :

- Simon Pierre né le 9 octobre, fils de Mlle Ghislaine BOUTAUD et de M. Bruno GENSAC, 352 route du Val de Charente.
- Axel Quentin, né le 6 novembre, fils de M. et Mme Frédéric CHOUX, 1 allée des Prés Maillaux.
- Valentin Florian, né le 4 décembre, fils de Mlle Emmanuelle CHAPEAU et de M. Stéphane FAVEAU, 38 chemin des Chagnaud.
- Chloé, née le 8 décembre, fille de M. et Mme Jean-Marc REIX, 13 chemin des Guilloteaux.
- Quentin Alain Gérard, né le 13 décembre, fils de M. et Mme Fabien LADANE, 5 allée des Chaumes.
- Manon, née le 15 décembre, fille de Mlle Sabrina GREAU et de M. Hervé LEMOINE, 16 allée des Prés Maillaux.

Décès :

- Paulette LAGARDE habitant au n°7 route de Beauchail et décédée le 18 novembre.

M. Grégoire LAGARDE et ses enfants, très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de Mme Paulette LAGARDE, se sont trouvés dans l'impossibilité de répondre individuellement à tous. Ils remercient donc toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.

Récapitulatif pour l'année 1998 :

- 13 naissances
- 6 mariages
- 5 décès.

Nouveaux habitants :

Bienvenue aux 35 nouvelles familles qui ont élu domicile à Bussac en 1998. La multiplication des demandes en Mairie pour de nouveaux terrains à bâtir risque de poser problème à cours terme. Il est question de revoir prochainement le plan d'occupation des sols (POS) de la Commune.

SERVICE NATIONAL



Attention ! c'est un peu compliqué, comme dans toute période de transition.

❑ **Recensement militaire ne concernant que les garçons :**

- Les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 1981 et 1982 doivent se faire recenser entre le 1er et le 31 janvier 1999.
- Les jeunes gens nés en 1979, en 1980 ou entre le 1er janvier 1981 et le 30 septembre 1981 ainsi que entre le 1er septembre 1982 et le 30 septembre 1982 doivent se présenter en mairie (pour régulariser leur situation), dans le courant du mois de janvier 1999, si leur recensement militaire n'a pas encore été effectué.

❑ **Recensement militaire concernant filles et garçons :**

Tous les jeunes nés en janvier, février et mars 1983 doivent obligatoirement se présenter en mairie dès leur 16ème anniversaire (c'est à dire dans le courant du mois où ils sont nés).

L'âge du recensement militaire est en effet désormais fixé à 16 ans. Il n'y aura plus de service national proprement dit , mais une journée de préparation à la défense pour tous.

C.C.A.S.

TOUTE L'EQUIPE DU C.CA.S VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX DE SANTE ET DE BONHEUR POUR 1999.

❑ L'AIDE AUX DEVOIRS, C'EST REPARTI !

Depuis presque deux mois, l'aide aux devoirs, mise en place par le Foyer rural et le CCAS, a ré-ouvert ses portes pour les collégiens Bussacais.
Cette année, l'encadrement est assuré par Katia Rateau, Bussacaise, qui anime avec beaucoup de sérieux 2 séances par semaine : **le mardi et le jeudi soir de 18h à 19h**, dans la salle de réunion au 1er étage de la salle municipale. Pour plus de renseignements, s'adresser à la Mairie.

❑ TRANSPORTS

A titre expérimental, un service de transport entre Bussac et Saintes a été mis en place chaque **samedi après-midi :**

Départ : 14h30 place d'Oron la ville –BUSSAC-
Retour : 18h00 place Bassompierre – SAINTES-

Ce service ne fonctionne que sur réservation et son prix est de **15F aller/retour.**
Pour plus de renseignements, s'adresser à la Mairie.

NB : Chaque mercredi après-midi, ce service vous est proposé par les cars CITRAM pour un montant de 17F aller/retour

Départ : 14h25 place d'Oron la ville –BUSSAC-
Retour : 17h55 place Bassompierre – SAINTES-

❑ DES FOYERS QUI ONT RECU DES BUCHES...(logique!)

Le 19 décembre, par un beau matin d'hiver, 63 foyers Bussacais ont vu débarquer leurs élus emmitouflés venus leur offrir la traditionnelle bûche de Noël. Ce fut là l'occasion d'échanger quelques mots sur l'année qui venait de s'écouler. Ce moment bien sympathique est toujours trop court, mais.... à l'année prochaine ! !

❑ DEBAT CONFERENCE DU 27 NOVEMBRE

Les Municipalités des 5 communes du Canton de Saintes-Nord, vous proposaient le 27 novembre dernier, une conférence sur le thème :

« Nos adolescents, les conduites à risques, les usages des produits licites et illicites »

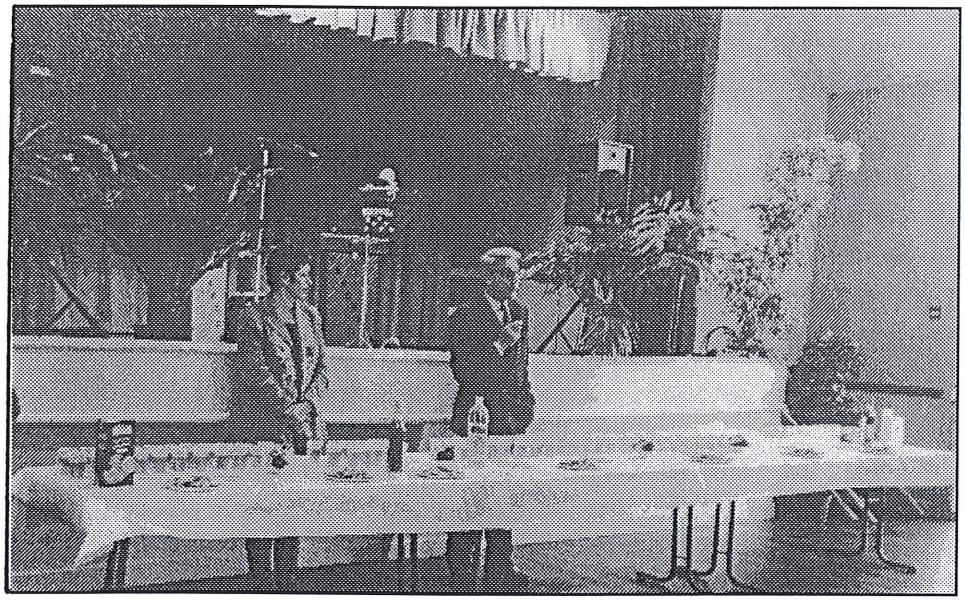
Etaient présents pour animer ce débat :

le docteur CLUZET (MGTOX17)
M. JACQUIN substitut du procureur de la république
M. TAUGOURDEAU animateur de l'association organisatrice INFO RELAIS 17.

Chaque habitant des 5 communes concernées avait reçu une invitation dans sa boite aux lettres . Compte-tenu de cette large diffusion, nous pensions qu'une centaine de personnes pouvaient être concernée. Seule, une trentaine était présente. Dommage pour les absents, car nous avons assisté à une conférence de grande qualité où chacun a pu apprécier le professionnalisme des intervenants. Ceux-ci nous ont bien expliqué le danger de certaines situations et au contraire, ont voulu en dédramatiser d'autres sur lesquelles nous avons souvent des a priori. Chacun à un moment ou un autre a pu se reconnaître et en a tiré les conclusions qui s'imposaient.

Françoise Durand

Repas des aînés



Guy Chapuis, Maire et Françoise Durand, adjointe aux affaires sociales et responsable du CCAS, accueillent les 96 convives de ce jour de novembre, bien à l'abri derrière le rempart de l'apero. Par souci de régionalisme et aussi parce que c'est bon, il avait été choisi un cognac-schweppes pour commencer.
Comme d'habitude, le conseil municipal assure le service pendant que Liliane Fouquet, Corinne Gélicus et Carole Bretaud s'affairent aux cuisines.

Menu :

Velouté de tomates
Pain aux trois poissons
Coq au vin et ses légumes
Salade
Fromage (Merci Guillaume Jacques)
Bavarois à la framboise
Café, chocolat et pousse...





« Véronica » (que vous reconnaîtrez peut-être sous un autre nom), et son accordéon ont permis à toute cette joyeuse assemblée de s'exprimer de façons diverses :
il y a les danseurs dont certains se révèlent infatigables, il y a les chanteurs au répertoire varié, il y a les conteurs aux histoires...heu, également variées.

La chorale du club des aînés aidée de Marie-Claude Allinand toujours prête à donner un coup de main, s'est fait applaudir pour sa prestation.

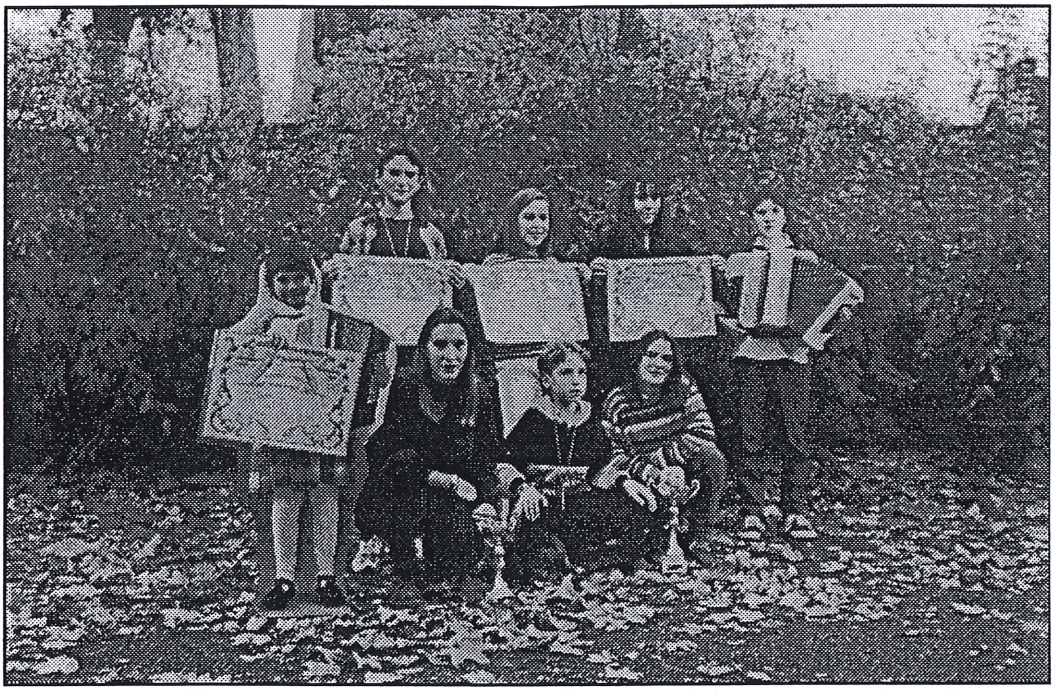


Association Mélodie

Les 31 octobre et 1er novembre à Vichy, s'est déroulé la coupe d'Europe 1998 d'accordéon et d'orgue.
Les élèves sélectionnés en juin ont pu concourir.

RESULTATS ACCORDEON POUR LES ELEVES DE L'ASSOCIATION :
Cindy MAULAVE, 1er prix médaille d'or avec 88% des points en catégorie débutant.
Alexis HERVE, 1er prix médaille d'or avec 88% en catégorie amateur.
Aurélie BERNARD, 1er prix coupe avec 91% en catégorie indépendant.
Estelle GIRAUDEAU, 1er prix médaille d'or avec 88% en catégorie semi-professionel.
Loïc LABBE, 1er prix médaille d'or avec 87% en catégorie professionel.
Malory MARTORELL, 1er prix médaille d'or avec 88% des points.

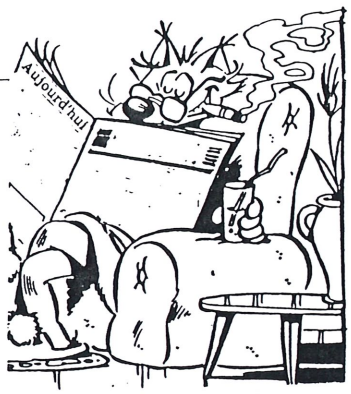
RESULTATS ORGUE :
Emmanuelle LABBE, 1er prix avec coupe et 92% des points.
Toutes nos félicitations à nos jeunes concurrents !



Véronique Gaudin

Chasse

Certes, la presse nous informe, mais souvent le commentaire est partial et s'écarte sciemment de la vérité pour faire du fantastique quand le traitement de l'information est à des fins de propagande anti-chasse. Je pense que celui qui rapporte de tels propos fait injure à l'esprit et à la noblesse du journalisme.
J'ai noté aussi que bientôt il sera interdit de lâcher du gibier ; mais certains animaux protégés par les statuts auront tous les droits pour être lâchés (lynx, ours, loups, etc...). Tout ceci pour vous faire remarquer que la chasse pourra vivre sur le papier et doit mourir sur le terrain. Tant qu'aux



promeneurs « de tout poil » du dimanche après-midi, à l'époque de la chasse, c'est encore une absurdité, un vent de folie, une psychose basée sur une fausse peur, statistiquement injustifiée.
Plus concrètement, pour les dates de chasse et les vrais problèmes de gestion du gibier, je crois qu'il serait mieux venu d'aborder tout cela en terme de dynamique de population plutôt que d'utiliser des critères émotionnels, subjectifs et infondés.
Je ne vous cacherai pas ma tristesse de voir ce patrimoine cynégétique et sa culture livrés à un tel pillage.

Je vous invite à vous réunir prochainement pour **le banquet annuel de la chasse qui se tiendra le samedi 27 février à la salle municipale de Bussac sur Charente, place d'Oron.**

Le bureau de la chasse

Nouvelles de l'école

CONSEIL D'ECOLE DU 13 NOVEMBRE 1998

Ordre du jour

1- Horaires et règlement
2- Effectifs et prévisions
3- Subvention complémentaire
4- Equipement informatique
5- Travaux et Commission
6- Projet d'école
7- Questions diverses
* ***Cantine***
* ***Evaluation CE2***
* ***Règlement intérieur***

1- Horaires et règlement.

Madame Ganthy rappelle les horaires de classe : **9h à 12h et 13h45 à 16h45.** Aucune objection. Ils sont maintenus pour 98-99.
Il avait été envisagé lors du Conseil d'école du 16 juin, la réalisation d'une enquête auprès des familles, dès la rentrée, pour connaître leurs souhaits quant au report des cours du samedi matin au mercredi matin : le Conseil d'école décide d'attendre encore quelque temps, tout en essayant de connaître la position du nouvel inspecteur d'Académie.

2- Effectifs et prévisions.

115 élèves à la rentrée de septembre 1998, soit 81 familles.
14 CM2 et 11 CM1 chez Mme GANTHY
18 CE2 et 6 CM1 chez M. FERRER
7 CP et 18 CE1 chez M. COUDRAY
18 GS et 6 CP chez Mme FERRER
8 PS et 10 MS chez Mme BOQUET

Effectifs prévus en 1999 :
7 enfants de 3 ans
6 enfants de 4 ans
10 enfants de 5 ans
soit 23 enfants en maternelle.

19 CP
13 CE1
18 CE2
18 CM1
17 CM2
soit 85 élèves en primaire

TOTAL : 108 élèves

3- Subvention complémentaire.

Madame Ganthy fait part au Conseil de la demande de subvention complémentaire à laquelle la Municipalité a répondu favorablement, pour un montant de 4 500 Fr., ce qui a permis l'acquisition de manuels, en CM,(où cette année l'effectif est important) et le renouvellement des livres de français en CE1 et CE2.

4- Equipement informatique.

La Municipalité a participé à hauteur de 3 000 Fr, pour l'acquisition de matériel informatique, ce qui permettra dans quelque temps d'avoir un site sur Internet.

5- Projet d'agrandissement et restructuration de l'école

Monsieur Chapuis rappelle que la Commission créée en 1997 a, durant l'année scolaire 1997-1998, réfléchi sur les besoins à satisfaire à l'école. Elle a élaboré un « projet sommaire » qui a été transmis aux services de la Communauté de Communes du Pays Santon pour évaluation : estimation de l'ordre de 4000 000 Fr.

La Commune a donc sollicité des subventions auprès de différentes instances et sait à ce jour qu'elle percevra, si les travaux atteignent le montant précité :

- 373 400 Fr. au titre de la DGE (Etat)
- 300 000 Fr. du Ministère de l'Intérieur
- 872 280 Fr. du Conseil Général

Les travaux se dérouleront en 2 phases :
La première devrait porter sur l'extension du bâti existant, la seconde sur la restructuration.

L'opération est d'ores et déjà engagée en cette fin d'année.

6- Projet d'école.

Le thème porte sur *"Espace et environnement autour de l'école"*. Une aide avait été demandée auprès de l'Education Nationale qui a répondu favorablement et a attribué 4 000 Fr. (transport, documentation, matériel photos...).
Les élèves de cycles 2 et 3 ont déjà parcouru certains lieux-dits de la Commune pour étudier le patrimoine.
Deux classes de maternelle et cycle 2 se sont rendus au château de Crazannes.
Pour concrétiser ce projet d'école, les CM vont se rendre dans les Pyrénées, dans la vallée d'Aure, du 31 mai au 5 juin pour étudier le développement de cette région et sa mise en valeur par rapport à la notre. Chacun aura l'opportunité de découvrir la randonnée en montagne mais aussi aura à se responsabiliser et apprendre à être autonome.
Le coût total du séjour est estimé à 23 995 Fr. En dehors de la participation financière de chacune des familles, il a été proposé l'organisation d'une bourse aux jouets le dimanche 6 décembre ainsi qu'un bal masqué en mars pour trouver des recettes complémentaires.
Une subvention va être demandée à la municipalité.

7- Questions diverses.

* **Restaurant scolaire** : Madame Ganthy évoque les problèmes de discipline au moment des repas, de plus en plus d'enfants ne mangent pas correctement et se tiennent mal à table. Une lettre pourrait être adressée à toutes les familles pour les sensibiliser sur l'enseignement à donner aux enfants dans ce domaine.

* **Le carnaval suivi d'un bal masqué** le soir, aura lieu le dernier samedi de mars 1999.

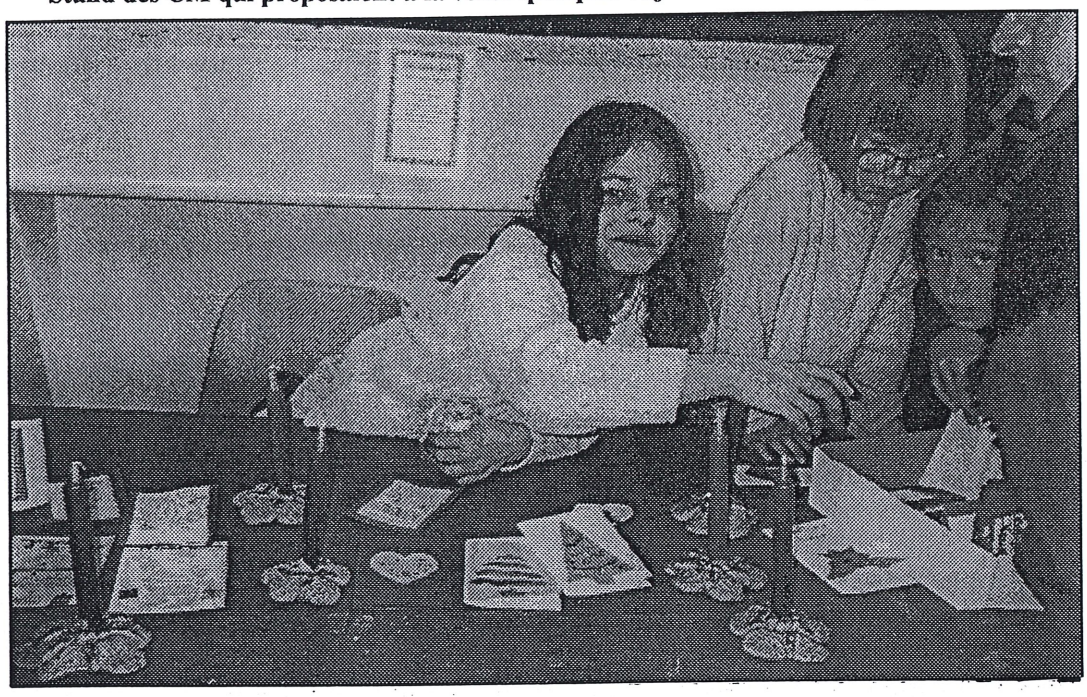
* **Evaluation des CE2** : Monsieur Ferrer communique les résultats de l'évaluation faite auprès des élèves de CE2, il souligne une réussite de 60% en français et 69% en mathématiques.

* **Règlement intérieur** : Madame Ganthy en fait la lecture. 2 points sont complétés :
- Article 3 Vie scolaire. Il est décidé d'y ajouter (à propos du comportement des enfants vis à vis du personnel de service)*"un élève pourra être exclu de la garderie ou du restaurant scolaire, en accord avec Monsieur le Maire"*
-Article 5 Surveillance. Il est prévu d'ajouter *"les parents qui récupèrent des vêtements marqués, qui n'appartiennent pas à leurs enfants, sont priés de les rapporter à l'école"*

BOURSE AUX JOUETS DU 6 DECEMBRE

Merci aux parents qui ont organisé cette manifestation et à tous ceux qui ont participé de quelque manière que ce soit (confection de gâteaux, don de jouets,...).

Stand des CM qui proposaient à la vente quelques objets manufacturés par leurs soins



VENDREDI 26 FEVRIER : LOTO DE L'ECOLE SUR LE THEME « LES LOISIRS »

SAMEDI 27 MARS : BAL COSTUME

Ce bal est organisé par les parents des élèves du CM pour aider au financement du déplacement dans les Pyrénées. Il est prévu de s'y amuser ! et on y attend de nombreux participants.
Le matin, aura lieu le traditionnel défilé de tous les enfants costumés mais aussi des parents qui voudront bien s'y associer (s'ils sont déjà déguisés, ils gagneront du temps le soir avant d'aller au bal).

Monsieur CARNAVAL

Il suffit de quelques heures, d'un peu d'imagination, de paille, de grillage et de papier pour faire vivre Monsieur ou Madame CARNAVAL.

Cela vous plairait-il d'y participer ?

Alors n'hésitez pas, contactez Sylvie SANTOVECCHIO au 06 81 36 95 06, 6 impasse de la Grand Porte, Bussac. Ou à l'école.

COMMISSION « REPAS » DU RESTAURANT SCOLAIRE

Se réunit tous les trimestres pour définir les menus. Cette commission, animée par Marie-Christine Pommier (adjointe) comprend le personnel de restauration Mmes Fouquet et Gélicus, la directrice de l'école Mme Ganthy, des parents volontaires Mmes Guillet-Bregeon, Meyze et Renaud.
Les menus sont affichés à l'entrée de l'école. Il arrive qu'ils ne soient pas tout à fait respectés pour des raisons diverses et imprévues (approvisionnement, panne du matériel, congé du personnel...), veuillez-nous en excuser.

PARENTS SIEGEANT AU CONSEIL D'ECOLE

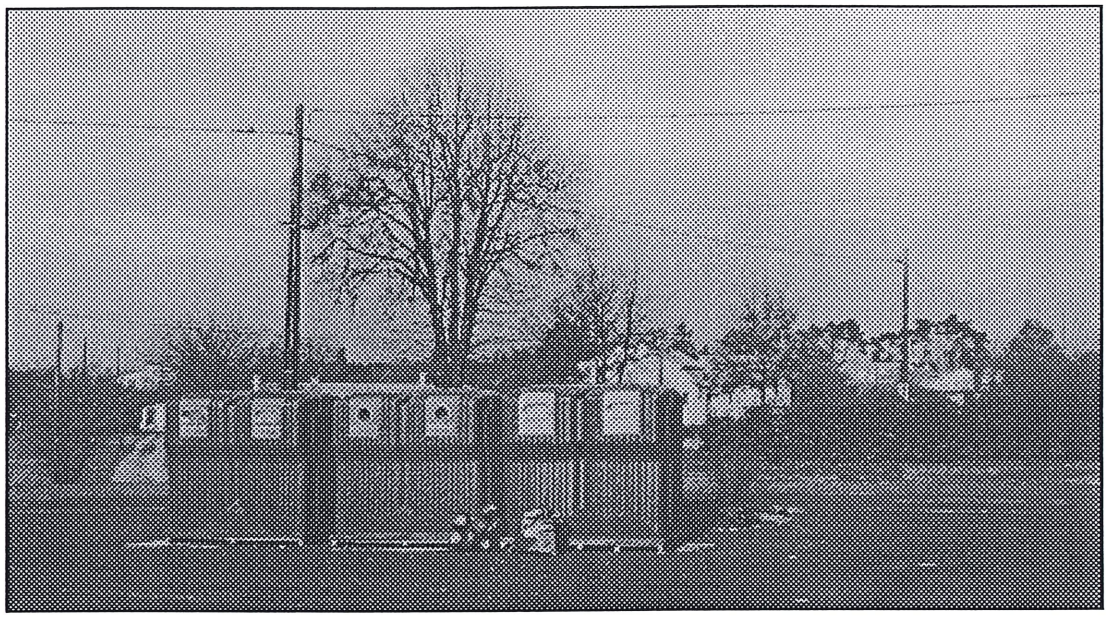
Ils ont été élus lors du vote du 17 octobre 1998 : Mmes ALLINAND, BOUDOIRE, BRUNETEAU, DURA, GUILLET-BREGEON.

Photos-travaux

❑ **Tri sélectif par apport volontaire**

Cela fait pleinement partie des travaux communaux : le nettoyage des zones de dépôt est à renouveler souvent, surtout place d'Oron où les conteneurs se remplissent très rapidement.

Un bon tuyau : aller directement au parking des poids lourds (carrefour chemin des Chaumes-chemin du Grand Fief) . Les conteneurs, moins fréquentés, attendent d'y recevoir verre, papiers, emballages plastiques et autres, de la même façon. (Photo ci-dessous)



❑ **Gazinière neuve dans la cuisine du restaurant scolaire**

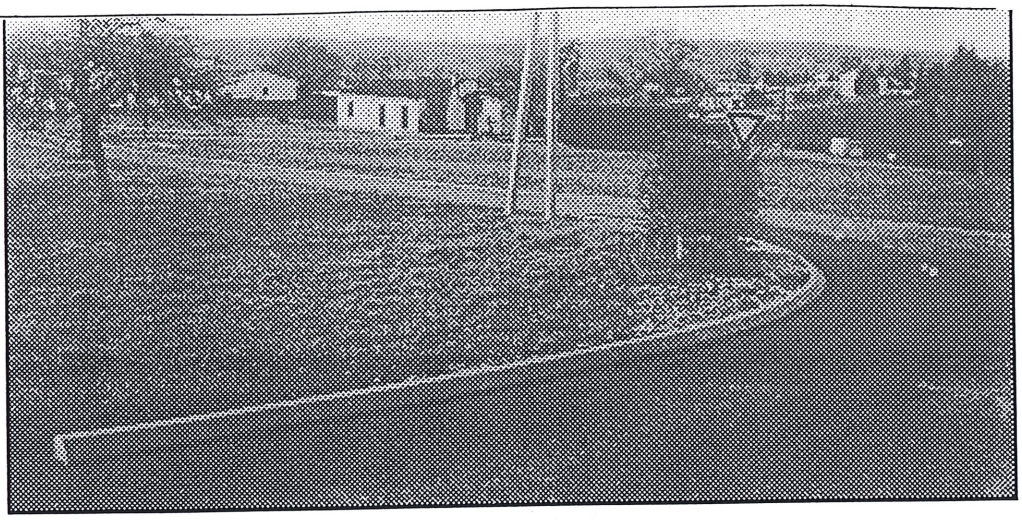
Le changement de matériel a eu lieu pendant les vacances de Noël mais le père Noël n'y était pour rien, malheureusement. C'est une bonne gazinière de restauration collective et on peut souhaiter que son espérance de vie soit comparable à la précédente soit plus de 20 ans.



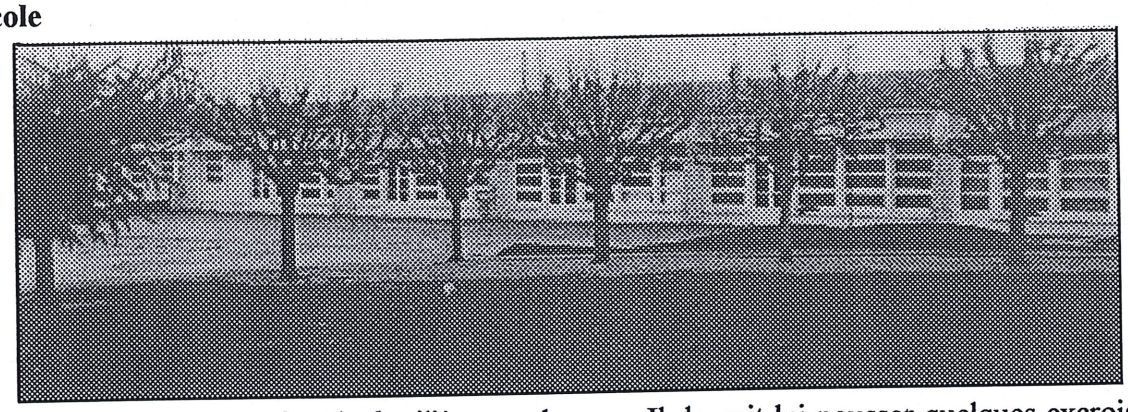
Rappel :
La « cantine » fonctionne en régie municipale. Les repas (environ 120/ jours scolaires) sont répartis sur deux services. La cuisine se fait sur place à partir de produits de base. Prix du repas 1999 : 11,40 F

❑ **Quelques nouvelles bordures de chemins**

Travaux sur un virage, chemin de l'Espérance (photo) et un autre virage avec regard et bordure, chemin des Maillaux.



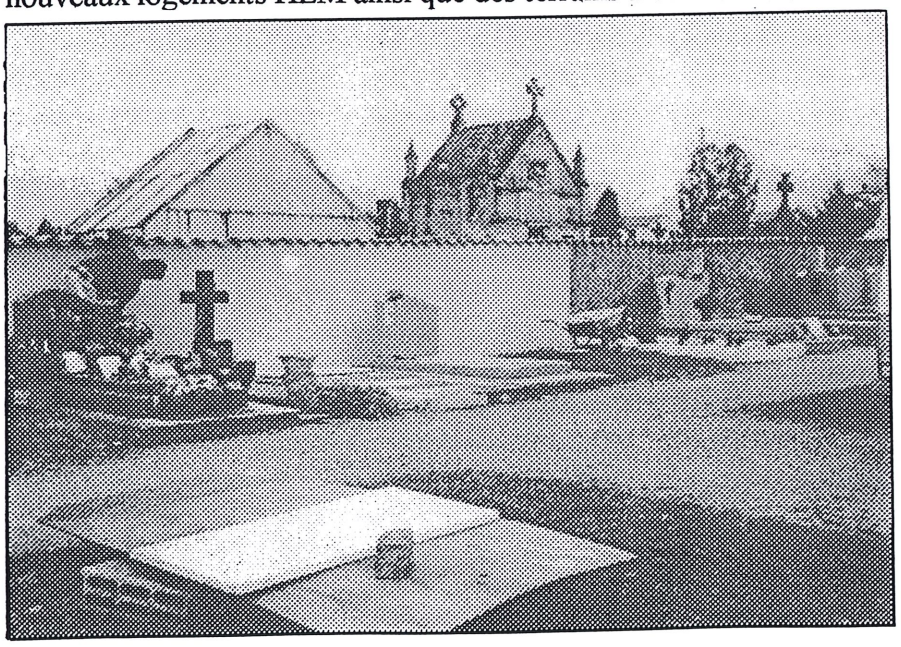
❑ **Ecole**



Une chose est sûre : cette façade familière va changer. Il devrait lui pousser quelques excroissances que l'on espère harmonieuses. L'architecte choisi, M. CHATELIER, y travaille. Laissons les spécialistes réfléchir pendant que la Commune compte ses sous et que ses élus ont le trac : c'est un gros chantier. Une école neuve, c'est une image forte pour Bussac. Suite au prochain Bussac info.

❑ **Lotissement des Grands Champs**

Là aussi, les spécialistes réfléchissent et imaginent la troisième tranche. Elle devrait comporter de nouveaux logements HLM ainsi que des terrains à construire.



❑ **Murs du cimetière**

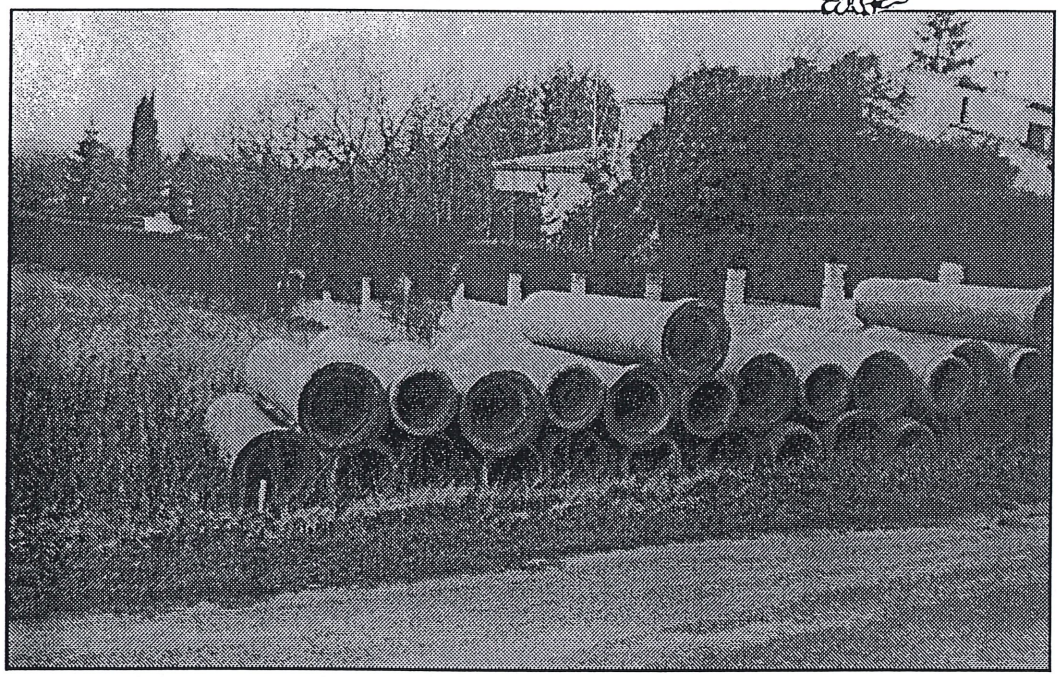
Chantier beaucoup plus modeste, exécuté en régie communale. Il peut sembler dommage de recouvrir d'enduit un vieux mur de pierre. Mais certains l'avaient déjà fait au droit de leur concession et il a semblé bon d'uniformiser dans un ton « pierre » l'ensemble de l'enclos.

A propos de sépulture

Le vieux cimetière n'a plus de places disponibles. Mais

de nombreuses tombes ne sont plus entretenues et parfois on ne peut même plus lire les noms des familles concernées. Il va falloir retrouver tout ça, contacter les familles et mettre un peu d'ordre.
L'incinération des défunts se pratique de plus en plus et « les jardins du souvenir », destinés aux urnes funéraires, apparaissent dans les cimetières. Faut-il l'envisager à Bussac ? Dans le cimetière ou juste à coté ? Sous quelle forme ? Parlez-en en mairie.

❑ **Busage des eaux pluviales, chemin des Chaumes**



Pour éviter quelques inondations mal venues lors de fortes précipitations, un busage va être entrepris chemin des Chaumes avec traverse de la chaussée au niveau des numéros 26 et 27. **La route sera donc coupée à ce niveau, le temps de pratiquer ce passage, en principe dans la semaine du 18 au 23 janvier.**

MC Pommier

Bref et vrac

CALITEDELO (PARDON) QUALITE DE L'EAU

Qu'est-ce à dire ?
Notre eau potable ne serait point toujours conforme en raison d'une certaine turbidité néphélométrique (rappel : eau un peu boueuse) alors que l'eau de la Charente serait de qualité globalement acceptable. Devrions-nous aller laper dans le fleuve plutôt qu'au robinet de la cuisine ? non point ! car les normes à respecter ne sont pas les mêmes pour une eau voulue potable et celle d'un fleuve à qui on ne demande pas d'être propre à la consommation humaine.

En résumé, à Noël (date approximative des prélèvements), on pouvait sans risque boire l'eau du robinet (bien qu'un peu trouble), et aller ensuite se baigner dans la Charente (plutôt claire).

STAGE « BIENVENUE A LA RETRAITE »

La CRAM du Centre-Ouest propose aux retraités de fraîche date, le **mercredi 27 janvier à 14 heures salle municipale,** ce qu'elle appelle un stage...de retraite afin de répondre à toutes questions (amélioration de l'habitat, succession...).
Qu'est-ce qu'un stage de retraite ? une réunion d'information tout simplement. Pourquoi parler de « stage » ? Ca fait plus professionnel pour un retraité ?
Calendrier des autres réunions de la région en mairie.

ELECTIONS EUROPEENNES : 13 JUIN

Vous ne pourrez voter dans votre commune de résidence actuelle, que si vous étiez inscrit sur ses listes électorales avant le 31 décembre 1998.

Pour voter, il faut remplir trois conditions :

-être âgé d'au moins 18 ans le 13 juin 1999 ;

-résider en France de façon continue depuis au moins six mois ;

-et ne pas être privé du droit de vote en France ou dans l'Etat dont on a la nationalité.

Plus de 270 millions d'électeurs (ça fait combien en Euro ?) désigneront à cette date, au suffrage universel direct, les députés qui les représenteront au Parlement européen de Strasbourg. Encore 5 mois pour réfléchir.

LES PIECES ET LES BILLETS EN EURO

Ne seront disponibles qu'en janvier 2002. Si on vous en propose avant, ce sont des faux. Actuellement on peut faire un chèque en Euro (chéquier spécial à demander à sa banque), on peut aussi se servir de sa carte bleue habituelle.

EN MAIRIE :

Nombreuses plaquettes informatives à consulter ou emporter.

- Calendrier des permanences de la Mission locale
- Horaires des bus vers Saintes
- Comment passer un B.A.F.A. (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- Spectacles et concerts sur Saintes...

MC Pommier

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Rappel des jours d'ouverture : tous les mardis de 14H à 18H (période scolaire) ou de 16H30 à 18H (vacances scolaires).

Prêts gratuits : pour les enfants jusqu'à 16 ans (avec accord parental) et pour tous les possesseurs d'une carte de Foyer rural. 20F/an pour les autres.

Prochain passage « bibliobus » : lundi 29 mars au matin.

Nouveauté : depuis le dernier dépôt du Centre de Prêt, quelques bandes vidéo et CD audio sont disponibles, pour se renseigner sur les conditions d'emprunt, venez nous voir.

Nouvelles de la Paroisse

Une veillée de Noël pas ordinaire

Il était à peu près 21 heures quand la veillée de Noël commença dans la petite église de Bussac où environ 180 personnes avaient pris place dans un recueillement total, pour assister au mime du conte dont voici un extrait :

« Le petit âne gris »

« Il était une fois un petit âne gris qui travaillait chez Joseph, le fiancé de Marie. Par un beau matin de décembre, il entendit un drôle de bruit et aperçut une étrange lueur. Curieux comme il était, il s'approcha pour voir ce qui se passait : c'était l'ange qui annonçait à Marie qu'elle allait enfanter d'un fils. Quelques mois plus tard, des gardes romains annoncèrent au petit âne gris qu'il fallait se faire recenser. Joseph, Marie et le petit âne marchèrent sur les routes et traversèrent les villages pour arriver enfin à Béthléem. Mais que de monde ! Tous les logements étaient pris.

Heureusement qu'une servante les aperçut et leur proposa une grange pour animaux ; ils y trouvèrent un énorme bœuf qui n'était pas si terrible que ça. Vers minuit une grande étoile brillante est venue les éclairer et quelque chose de rose et blanc bougeait et gazouillait doucement... C'était lui, oui, c'était l'enfant Jésus. Alors, dehors, la nuit s'est emplie de chants et de rumeurs.

Et tout à coup, les bergers arrivèrent de partout portant des victuailles pour l'enfant. Un silence remarquable se fit dans l'assemblée quand Marie se mis à chanter à son enfant.
Dans la nuit, fatigué de ces trois longs jours de voyage, le petit âne gris s'est soudain assoupi... juste le temps de faire un rêve, et il s'est vu portant un homme sur son dos entrant dans Jérusalem au milieu d'une foule qui criait Hosanna.
Mais bousculé par son copain le bœuf, il fut vite réveillé et la grange était pleine : il y avait même d'étranges personnages qui ressemblaient à des rois et tous, le visage radieux chantaient : « Il est né le Divin Enfant ».
Ce petit âne gris qui a assisté à la naissance du Christ, tout naïf comme il était, avait une foi très forte, il était curieux et s'est approché pour voir ce qui se passait... Essayons de lui ressembler.
A la suite de la veillée, le père Joseph nous fit une messe très appréciée de l'assemblée.
Un grand merci aux 22 enfants catéchisés, qui étaient les acteurs de la veillée.

Nicole Labbé

Mime du conte de Noël, église de Bussac (photo G. Boulestier)



Meilleurs voeux pour 1999

En cette fin de siècle - fin de millénaire, que pouvons-nous souhaiter de mieux que la paix sur la terre ? que ceux qui ont un peu plus donnent à ceux qui ont beaucoup moins ? que l'esprit de tolérance donne à chacun l'envie de sourire et de tendre la main, pour donner ou pour prendre ?

Je m'aperçois qu'en deux lignes j'ai utilisé trois fois le mot « donner » : c'est vrai que vous êtes généreux. Pour s'en rendre compte, il suffit de constater dans la cour de la mairie, l'amoncellement de paquets pour les collectes alimentaires ou vestimentaires. Et au Foyer rural, on a pu remarquer avec quelle rapidité les bonnes volontés se sont mobilisées (sans publicité, juste par le bouche à oreille) quand a été relancée l'aide à Kabara.

Je tiens à ce que soient remerciés tous ceux qui y ont participé. Et pour les autres, voici quelques mots d'explication.

Il y a une quinzaine d'années, sur les traces de « la grande sœur Saintes-Tombouctou », le Foyer rural de Bussac lançait une action de coopération avec Kabara, ville située dans la banlieue de Tombouctou. Malheureusement, à la suite d'événements graves là-bas, les échanges s'étaient interrompus. Mais il ne nous a fallu que quelques heures pour réveiller la situation lorsque nous avons su qu'un convoi automobile se préparait pour le Mali. Aussitôt adoptée l'idée d'envoyer un colis, le Conseil d'Administration a choisi d'y mettre quelques fournitures scolaires : 300 crayons, 90 gommes, 3 dictionnaires auxquels on a joint quelques kilos de graines à semer, car nous espérons que l'irrigation mise en place il y a des années existe toujours.

D'autres Bussacais ont apporté des stylos, des cahiers, et après leur foire aux jouets, les enfants ont donné des illustrés et autres romans. Merci à tous. Dès que nous aurons des nouvelles de l'arrivée du colis, nous vous tiendrons au courant.

Très bientôt, début février, nous organiserons pour la troisième fois, la réception des nouveaux Bussacais, mais d'ores et déjà, à ces 35 familles arrivées en 1998, nous souhaitons la bienvenue et espérons leur intégration au sein de notre vie associative.

La Présidente du Foyer rural,
Janine Castillon

Jumelage Bussac - Oron

Le comité de jumelage a organisé une soirée espagnole le 28 novembre qui a réuni 130 personnes. Nous retrouvons avec plaisir les mêmes équipes et cela crée une chaude ambiance.

La prochaine soirée aura lieu le **samedi 20 mars 1999 et ce sera notre traditionnelle et attendue « soirée antillaise ».**

Merci à tous ceux qui nous aident et nous soutiennent pour la réussite de ces manifestations qui ont pour but de faire une cagnotte pour **recevoir nos amis Suisses et cette année, les dates retenues sont du 11 au 18 juillet.**

Le bureau

Gymnastique volontaire

❑ Soirée fruits de mer

Le repas fruits de mer du 10 octobre s'est encore déroulé sous le signe de la convivialité, avec une fréquentation assidue : 142 personnes.
Merci à tous : bénévoles, fournisseurs et participants à la soirée pour leur bonne humeur et leur dévouement.

❑ Séances gymnastique volontaire

Les cours sont assurés par Janine Coste et Sylvie Gaquere qui travaillent en alternance.
Les licenciés sont une trentaine cette année.
Un grand coup de chapeau et beaucoup de courage pour Danielle Alvergne qui vient renforcer le nombre des animatrices, elle a commencé sa formation le 10 octobre.

❑ Randonnées pédestres

Nous notons une hausse évidente des marcheurs : une cinquantaine par rapport à 29 l'an passé où nous avions effectué environ 440 km étalés sur 40 marches. Ci-joint le calendrier de nos sorties du trimestre. Bonne et heureuse année à tous !

La secrétaire, Guylène Boutinon

PROGRAMME RANDONNEES PEDESTRES

Janvier à Mars 1999

DATES	DEPARTS		RANDONNEES
	HEURES	LIEUX	
04/01/99	14 H 00	Parking St Bris des Bois	ST BRIS DES BOIS - VALLON DU MILLET
11/01/99	14 H 00	Ecole de St Vaize	CIRCUIT DE ST VAIZE
18/01/99	14 H 00	Eglise Archingeay	CIRCUIT DES FONTAINES
25/01/99	14 H 00	Parking Juicq	CHATEAU GAILLARD
01/02/99	14 H 00	Parking Eglise la Chapelle des Pots	LE VALLON D'HENRI
08/02/99	14 H 00	Port d'Envaux - Marché	CIRCUIT DES CHATEAUX DE CRAZANNES
15/02/99	14 H 00	Parking bord de la Charente	CIRCUIT MOULIN DE LA BAINE - PLATEAU DE BELLEVUE
22/02/99	14 H 00	Château du Douhet	LA GRANDE METAIRIE ET LE BOIS D'ANGIBEAU
01/03/99	14 H 00	Parking Eglise d'Agonnay	AGONNAY. LES CHAUMES DE SECHEBEC
08/03/99	14 H 00	Parking de la Chapelle des pots	LE VALLON DU BOURRU
15/03/99	14 H 00	Port de Taillebourg	CHATEAU DE LA FORET
22/03/99	14 H 00	Eglise Taillant	TAILLANT - BIGNAY
29/03/99	14 H 00	Ecole Grand Jean	CIRCUIT DU SAUVAGET - VALLEE FONT VIEILLE

PENSER A : ETRE A L'HEURE
ETRE BIEN CHAUSSE
EMPORTER DE L'EAU

CARTE DU FOYER RURAL DE BUSSAC OBLIGATOIRE

PS : 1 Dimanche par mois, St SAVINIEN organise une randonnée pédestre pour la journée.

Tous les licenciés GV et les amis marcheurs s'associent à la peine de Janine Coste et lui présentent leurs condoléances pour le décès de sa maman.

Arbre de Noël



Comme tous les ans, le Foyer rural a accueilli les enfants de l'école dans la salle municipale pour un après-midi récréatif et gourmand, ainsi que des cadeaux pour chacun.



REMISE EN FORME

Soirée alsacienne : samedi 6 mars